UNE INFAMIE

(De la *Minerve*)

L'*Electeur* se surpasse. Ce n'est pas peu dire.

Non content de dénoncer chaque jour ses adversaires avec une violence incomparable, de dénaturer systématiquement leurs intentions, de transformer en crimes les actes les plus innocents, en spéculations véreuses les transactions les plus ordinaires, le voilà maintenant qui empiète sur le terrain réputé inviolable de la vie privée.

L'arme politique, l'arme du combat ne lui suffit plus à ce spadassin libéral, il lui faut recourir à des traits empoisonnés qui appartiennent plutôt à la sauvagerie qu'à la civilisation. C'est à nous reporter aux plus mauvais jours du journalisme.

Halte-là ! nous empresserons-nous de crier. Il est des substances vénéneuses dans lesquelles on ne doit pas tremper sa plume. Il est des coups qui ne doivent pas être portés : la vengeance corse même le défend. Il est des blessures qu'il ne faut pas rouvrir, elles peuvent être irréparables. L'homme qui a écrit l'article : "Jaloux, traitre et lâche," n'a donc ni mère, ni femme, ni sœurs ! Il s'est montré capable de blesser les plus chers sentiments.

Il serait facile d'être cruel à notre tour, de montrer que le banditisme de la plume peut se faire à deux. Dieu nous garde de pareilles représailles. Non, nos adversaires peuvent être sans inquiétude. Nous ne répondrons pas aux outrages par d'autres outrages, aux coups de couteau par d'autres coups de couteau. Nous n'étalerons pas certaines laideurs morales sous les yeux d'un public friand de scandales. Nous n'irons pas ramasser la boue du ruisseau parce que quelques-uns de nos adversaires s'y vautrent. Nous descendrions dans l'estime publique et dans notre propre estime.

La vie privée est pour nous chose sacrée. C'est un mur infranchissable. Elle n'est discutable qu'autant qu'elle est un défi flagrant à la moralité publique. Et, même dans ces cas, la dénonciation fait souvent plus scandale que le scandale même. Mais s'il était permis de fouiller les actes privés de nos hommes publics, d'évoquer les orages de la jeunesse, même de l'âge mur, quel est est bien celui qui pourrait jeter la première pierre ? Cet impeccable se trouve-t-il dans l'entourage politique de l'*Electeur* ? Se trouve-t-il dans le cabinet lui-même, tout composé qu'il soit de parangons de vertu ? Nous ne le croyons pas.

C'est contre M. Chapleau que la rage insensée de l'*Electeur* se déploie. Et pourquoi ? Parce qu'il a attaqué M. Mercier l'autre jour, à l'assemblée de l'Association Conservatrice, parce qu'il a réduit le dieu libéral à des proportions humaines, parce qu'il l'a renversé de son piédestal d'argile, parce qu'il a jeté du ridicule sur les travaux de la conférence. Tout cela appartient à la politique, au domaine légitime de la discussion, et nous ne voyons aucunement que la critique du secrétaire d'Etat, si vigoureuse, si sarcastique qu'elle soit, puisse justifier l'*Electeur* d'une attaque aussi brutale que cruelle.

Pour atténuer son offense, l'*Electeur* publiait, le lendemain, une lettre soi-disant d'un personnage haut placé, d'après laquelle M. Chapleau aurait insulté madame Mercier. Nous citons :

M. Chapleau ne s'est pas contenté de dire des injures à M. Mercier ; il a poussé le mauvais goût jusqu'à insulter les invités de madame Mercier. Il insinue que cette réception n'a été qu'une orgie où les gens se sont enivrés ; il parle de cirque Barnum, de liberal en goguette, etc., etc.

Notre public québecquois au milieu duquel M. Chapleau a toujours été reçu avec tant de courtoisie avait lieu de s'attendre à être mieux apprécié par lui. Franchement, il a fait un joli compliment à l'élite de notre société qui était accourue avec plaisir à la brillante réception de madame Mercier. Personne n'a été vu en goguette comme le dit M. Chapleau.

Pourquoi mettre madame Mercier en cause ? C'est d'un mauvais goût achevé. M. Chapleau n'a fait aucune allusion à la femme du premier ministre, et l'eût-il insultée, dérogeant à ses instincts et à son devoir de gentilhomme, que l'auditoire eût été le premier à protester. Si discutable que soit M. Mercier, sa femme a droit à tous nos respects, et jamais ils ne lui ont manqué.

Puisqu'il s'agit d'établir les responsabilités, nous allons voir si les provocations dont se plaint l'*Electeur* pouvaient bien autoriser les excès incomparables auxquels il s'est porté. Voici les paroles de M. Chapleau :

Depuis douze mois, les admirateurs de M. Mercier voulaient le faire accepter comme grand homme, mais la tâche était très difficile. Il fallait avoir de l'étoffe pour cela, et on n'avait que de la corde de pendu. Où étaient ses titres ? Il n'avait aucune politique arrêtée pour les chemins de fer ; il se bornait à suivre la politique de ses prédécesseurs ; l'éducation, il la laissait dans le *statu quo*. Oubliant ses projets de réforme du passé pour restaurer la position financiere, il se contentait de recueillir les bénefices de la politique des conservateurs. Quant à ce qui regarde la réforme des asiles, il n'osait en assumer la responsabilité, il donnait à une Commission Royale le pouvoir de faire ce qu'un des ministres aurait pu accomplir dans une causerie d'une demi-heure avec les fermiers de nos asiles. Il n'y avait donc rien pour justifier les prétentions des amis de M. Mercier. Mais, disaient-ils attendons la conférence interprovinciale, il en sortira un piédesta sur lequel nous pourrons placer sa statuel

La Conférence est venue et le désappointement l'a suivie. De tous ces travaux, il ne restera que le souvenir de cette soirée *gargantuesque*, selon le mot de l'*Electeur*, qui a éclipsé toutes les fêtes données par lord Dufferin. Un des quinze cents invités de M. Mercier présent à la fête, un peu émêché, appelait la conférence la *Cirque-Conférence* et trouvait que c'était plus beau que le Cirque Barnum. Peut être n'en restera-t-il que ce mot d'un libéral en goguette. Que demandent en somme les fameuses résolutions dépouillées de toutes considérations oiseuses.....?

On le voit, il n'est pas question des invités de madame Mercier, mais de M. Mercier. Et puisqu'il faut des distinctions, ils étaient plutôt les invités de la province que de M. Mercier, la fête ayant été donnée aux frais du trésor. Du reste, il n'est parlé que d'*un seul* "libéral en goguette" sur *quinze cents*. C'est une proportion fort avouable, même pour le parti le plus tempérant.

L'Electeur nie qu'il se soit trouvé un seul "libéral en goguette" à cette fête *gargantuesque* (*sic*). Nous n'en savons rien et nous voulons bien croire que notre confrère était assez partout pour le savoir. Nous voulons bien aussi nous flatter que, malgré les mers de champagne qui ont envahi l'enceinte législative, suivant le compte-rendu *gargantuesque* du confrère, toutes les têtes libérales ont été assez solides pour résister au choc. Nous ajouterons même que pas une, pas une seule n'a bronché. Fortes têtes !

Mais en quoi un fait aussi isolé—un sur 1,500—pourrait-il bien être considéré comme une injure aux *invités de madame Mercier*, ou à l'*élite de notre société*, ou comme indiquant *une orgie où les gens se sont enivrés* ? C'est tirer des conclusions un peu colossales de bien maigres prémisses. Nous trouvons plutôt que c'est un certificat de bonne conduite.

A Rideau Hall, où les invitations sont tout aussi nombreuses, et, probablement aussi recherchées, il ne se passe guère de bal où un monsieur quelconque ne succombe aux influences capiteuses qui l'environnent. Il arrive même parfois que la presse, indiscrète comme elle l'est, parle du monsieur en question, ce qui est une leçon pour d'autres. Et le gouverneur et sa femme ne se croient pas insultés ! Ils se contentent à l'avenir de laisser chez lui le monsieur qui mérite si peu d'en sortir.

Tout au plus, l'*Electeur* pourrait-il se plaindre de ce mot d'un "libéral en goguette," qui aurait appelé la conférence la Cirque-Conférence et qui "trouvait que c'était plus beau que le cirque Barnum." Nous en aurions parlé plus révérencieusement. On avouera, cependant, que cette conférence ne manquait pas de grotesque ou de burlesque, et par son personnel et par ses œuvres. Imaginons ces grands hommes d'Etat, M. Turcotte et M. George Duhamel, gravement assis à une table, M. Evanturel ayant le droit d'ouïr à leurs côtés, et dissertant des moyens à prendre pour sauvegarder les institutions provinciales, de concert avec les *sécessionnistes* Fielding et Longley, et aboutissant à l'union commerciale qui, d'après Goldwin Smith, doit être le tombeau de notre nationalité. Il est des groupes chez Barnum qui ne valent pas celui-là assurément !

Non, rien n'a été dit par M. Chapleau qui puisse justifier ou excuser cette invasion de la vie privée. La plume est parfois plus perfide, plus terrible que le stylet ou le poignard. Nous l'avons compris en lisant l'*Electeur*. Mais il arrive aussi que cette arme se retourne contre ceux qui s'en servent perfidement, lâchement, ignominieusement comme vient de le faire l'*Electeur*.

LA COMMISSION DU TRAVAIL

Toronto, 24 novembre 1887.

Monsieur le rédacteur de LA PRESSE,

La Commission du Travail a commencé ses travaux et les témoins qu'elle a entendus jusqu'ici font honneur à la classe ouvrière de Toronto. Les nouveaux commissaires ne sont pas encore tous arrivés à Toronto, ceux de London et d'Ottawa ont seuls assisté à la séance de ce matin.

Nous avons eu hier une délegation de la "Anti-poverty Association" dont le président, M. Douglass nous a exposé les théories. Je n'ai pas quant à présent à me prononcer sur la question qui n'est encore qu'à l'etat purement théorique, et sur laquelle on n'a pu nous donner la plus petite statistique. Ce qu'il y a eu de plus curieux c'est qu'à Toronto, au milieu de personnes qui venaient nous développer des théories agravire plus ou moins soutenables, j'étais le seul qui ait été à même de donner le chiffre de la valeur de la propriété assessée à Toronto. Chiffre qui avait été publiée récemment par tous les journaux de Montréal.

Les théories de l'"Anti-Poverty Association" quoique très arides m'ont, indirectement, fait éprouver un moment de joie intense.

Le directeur d'un des départements du *Grip*, un M. Lancefield, est venu devant nous, demander aide et protection con tr les évaluateurs de la ville de Toronto.

Ce monsieur a fait pour Toronto les mêmes relevés que j'ai faits pour Montréal, et il nous a fourni des chiffres aussi stupéfiants que ceux que j'ai envoyée au Comité d'Enquête.

Hélas ! nous avons été traités de la même maniere et c'est pour obtenir justice que M. Lancefield est, venu nous exposer ses griefs municipaux.

Franchement, cela me rejouissait de penser que j'allais être officiellement appeler à donner mon opinion sur les affaires municipales de Toronto, et probablement d'autres villes, car les commissaires, mes collègues, ont déclaré que la même question se poserait dans toutes les villes.

La question des taxes municipales est des plus importantes pour la classe ouvriere, attendu que ces taxes sont les seules qu'elle est appelée à payer directement et les seules dont la depense a une influence directe sur sa condition matérielle, en tant que les questions d'éducation, d'hygiène et de prospérité locale sont concernées.

Ainsi Toronto a une bibliothèque publique, entretenue aux frais des citoyens; alors que Montréal en est totalement dépourvue. Pourquoi ? Cette bibliothèque est très vésitée par toutes les classes de la société. Tellement, même, qu'étant très pressé lors de ma premiere visite, il m'a été impossible d'y consulter un seul journal.

Pendant les quelques instants que j'ai passé dans la salle, j'ai vu nombre de femmes et de jeunes filles vénir échanger des livres, échange qui, grâce à un système très ingénieux, se fait sans bruit, sans paroles même, l'abonné pouvant, à l'aide d'un tableau, savoir si le livre qu'il désire est ou non sorti.

Nos échevins qui s'en vont à Buffalo examiner les rues pavées en asphalte ; à New-York voir poser des fils souterrains, et partout pour trouver tout ce que nous n'avons pas, et souvent ne désirons pas avoir, feraient bien de venir à Toronto examiner la bibliothèque publique.

Les journaux de Montréal ayant commis quelques erreurs dans la traduction du programme de la commission, j'envoie la traduction officielle de ce document, qu'on va faire imprimer et distribuer non seulement dans la province de Québec, mais dans toutes les parties du pays où existe la plus petite agglomération française. Aussitôt que les commissaires de la province de Québec seront arrivés, on s'occupera de cette question.

COMMISSION ROYALE DU TRAVAIL.

Ottawa, 16 novembre 1887.

La Commission royale nommée pour faire une enquête sur tous les sujets se rapportant au travail et ses relations avec le capital, tiendra des séances, à des époques qui seront annoncées, dans les différents centres industriels.

La Commission désire recueillir tout témoignage qui pourra etre donné, en rapport avec le travail, ses relations avec le capital, le salaire des ouvriers et des ouvrières, les méthodes d'arbitrage proposées pour mettre fin aux différents entre patrons et employés et en général sur tous les sujets ayant en vue l'avancement intellectuel, moral, social et matériel dee classes ouvrières.

La liste suivante des principales questions a étudier a été preparée en vue de donner une meilleure idée des sujets qui sont considérés comms relevant de cette enquête :

Lois des fabriques.
Lois concernant les machines.
Privilège d'ouvrier et saisie des gages.
Proportion des profits entre le capital et le travail.
Abaissement du coût de la production par l'emploi des machines.
Les gages ont-ils été diminués par l'introduction des machines.
Participation dans les profits.
Contrats excessifs et abusifs (*Iron clad contracts.*)
Lois sur les conspiration et boycottage.
Acte des maîtres et serviteurs.
Travail des enfants.
Travail des femmes.
Responsabilité des patrons.
Paiement des salaires en bons.
Engagement d'ouvriers à l'étranger par contrat.
Rentes de toute nature.
Paiement hebdomadaire et jour de paie.
Systeme d'epprentissage.
Heures de travail et taux des salaires.
Puissance d'achat des salaires.
Comparaison des salaires payés au Canada, avec ceux payés en Angleterre et aux Etats-Unis.
Arbitrages.
Effets provenant de l'organisation du travail sur les classes ouvières.
Grèves et leurs résultats.
Combinaisons ouvrières.
Différence existant entre les prix des haliments et ceux payés par les consommateurs ; et cette différence est-elle plus ou moins grande lorsqu'il s'agit de marchandises importées, que lorsqu'il s'agit de produits fabriqués dans le pays.
Syndicats, (*Combinés*).
Sociétes ouvrieres de coopération.
Exécution des jugements.
Amendes imposés aux employés.
Travail du dimanche.
Ecoles industrielles.
Logement des ouvriers
Société de construction.
Immigration.
Conditions sanitaires des fabriques, ateiers et logements d'ouvriers.
Coopération dans la production et la distribution.
Bureaux de statistiques ouvrières.
Travail dans les prisons.
Economies des classes ouvrières et leur emploi.

Quoique la commission pense que les sujets ci-dessus mentionnés couvriront entièrement le champ de ses travaux, elle entend qu'il soit parfaitement compris qu'elle entendra toute personne qui desirera donner son témoignage sur tout sujet non mentionné, pourvu que ce sujet se trouve dans les limites de l'enquête.

Des enquêtes spéciales seront également faites sur la position des personnes employées dans l'agriculture, les mines, les industries forestières et les pêcheries.

A. H. BLACKEBY,
Secrétaire.

Je me propose dans mes prochaines, de commenter certaines des questions posées dans ce programme.

Je suis M. le Rédacieur etc.,

JULES HELBRONNER.

LE GAZ NATUREL

(Du *Canadien*)

Comme nous l'avions annoncé à nos lecteurs, l'établissement de M. Cyrille Duquet était éclairé mercredi à l'aide du gaz naturel extrait des sources de Louiseville. Un grand nombre de personnes qui s'intéressent à tout ce qui tend à developper les richesses qui abonnent dans notre province ont été témoins de l'experience.

M. Cyrille Duquet avait invité M. l'abbé Lallamme, professeur à l'Université Laval, à bien vouloir diriger les experiences que l'on se proposait de faire. M. l'abbé a su démontrer, avec tout le talent qu'on lui connait, les propriétés du gaz que l'on trouve à Louiseville. Il a d'abord fait constater les qualités de ce gaz pour fins d'eclairage, ensuite les avantages qu'il offre comme calorique. Les experiences faites ont été multiples et des plus pratiques. En quelques secondes, M. l'abbé Lallamme a réussi a mettre en fusion des morceaux de verre, et la chaleur était tellement intense que le verre a pu être transformé en fils des plus ténus.

Le gaz dont on se servait mercredi provient d'un puits qui a 675 pieds de profondeur et qui donne une pression de 300 livres par pouce carré.

Ce gaz a été transporté au magasin de M. Duquet dans un sac en caoutchouc, de la capacité de 250 pieds cubes, quantite qui alimenterait un jet ordinaire pendant quinze jours.

Malgré que ce gaz fut à l'état naturel, lorqu'on en a fait l'emploi mercredi, il valait au moins celui fourni par la compagnie du gaz à Québec. De plus, il aura sur ce dernier l'avantage d'être à très bon marché, quand les travaux nécessaires seront faits, s'entend.

Bientôt la compagnie dont M. Duquet est un des principaux actionnaires commencera des travaux de forage à Lorette et a Trois Rivières, et elle sera promptement en mesure de fournir a ses clients un combustible aussi commode qu'economique.

La compagnie est bien décidée à continuer les travaux commencés, même a faire preuve de la plus grande activite possible, car les actionnaires sont convaincus que la quantité de ce gaz facile a obtenir suffira aux demandes des industriels de toute la province.

Son Honneur le maire assistait mercredi aux expériences. De même que bon nombre de citoyens très en vue, M. Langelier a exprimé sa satisfaction et il était evident qu'il avait grande foi dans l'exploitation de cette industrie nouvelle.

—Une certaine compagnie, ayant récemment conçu l'idée qu'il serait à profit d'éclairer la ville de Yarmouth, N. E., à la lumiere électrique, vient d'ériger les pieux et de suspendre les fils conducteurs nécessaires a cette fin. Elle n'attend maintenant que les machineries pour mettre l'éclairage en operation. Il est probable que sous deux ou trois semaines nous pourrons parcourir au moins une partie considerable de "Main Street" au clair de la lumiere électrique, lorsque la lumiere du jour aura disparu.

LES ACADIENS

—La filature de coton de Yarmouth ayant plus de commandes que ses capacités pouvaient fournir cet automne, il a été jugé nécessaire de faire aller les travaux jusqu'à neuf heures du soir durant quatre soirs de la semaine jusqu'à ce que les commandes soient un peu diminuées.

—Lundi, M. Frank Burridge conduisait à l'autel Mlle Chantale LeBlanc, de Grosses Coques, comte de Digby, où la bénédiction nuptiale fut donnée par notre digne cure, M. l'abbé M. McCarthy. Garçon et fille d'honneur : M. Cyriac D'Entremont et Dlle Agnes Burridge. M. Burridge et son épouse sont partis mercredi le 9 courant pour Boston par le "Yarmouth" où ils doivent fixer leur domicile.

—On vient de commencer les travaux à la nouvelle église de cette ville lundi dernier le 7 courant. Les fondations doivent être préparées cet automne afin que l'on soit prêt a poursuivre les travaux de bonne heure le printemps prochain. La nouvelle église, qui doit être batie en briques, sera erigée sur une place proéminente de la ville bordant la rue Albert et a une courte distance de la rue "Main."

—Le commerce des patates et des autres produits de la ferme a été tres actif sur l'île du Prince-Edouard, comme le montrent les statistiques suivantes. Messieurs Burr et Sprague, du Pont Montague, ont chargé cinq vaisseaux, principalement pour le marche americain. Ces chargements comprennent 11,000 boisseaux de patates, 3,500 boisseaux d'avoine, et 1,000 boisseaux de navets. Les freres McDonald, de la meme place, en ont exporte a peu pres autant, tandis qu'à Montague Cross M. Cameron a expédié plusieurs chargements de patates et d'avoine tant à Halifax qu'a Terreneuve et aux marches américains. Il doit continuer ses envois jusqu'à la fermeture de la navigation. A Cardigan Bridge M. G. H. Holbrook et M. H. L. McDonald ont expédie plusieurs chargements de patates, le premier en envoyant à peu pres 10,000 boisseaux. Au Pont de la Riviere Vernon ce commerce n'a pas ete moins actif, puisqu'on voit que M. G. Forbes et MM. D. et W. McDonald en ont expedie plus de dix vaisseaux charges. A l'approche de la rude saison le commerce se ralentit. Les consignations de Summerside a la Pointe du Chêne, depuis le 3 jusqu'au 9 du present mois, comprennent 168,000 livres d'empois, dont la valeur serait de $5,040 ; 6,406 sacs de patates, valeur $5,514 ; huitres, valeur $2,963 ; 451 boites, valeur $2,411 ; 899 moutons, valeur $1,790 ; 3,921 boisseaux d'avoine, valeur $1,199 ; 15 chevaux, valeur $1,395 et autres produits dont la valeur totale serait d'à peu pres $22,156.

Pendant la même semaine on a expédié par eau, de Summerside, par la goëlette "Vivian," pour New-York, 5,140 boisseaux de patates ; par la barque "Roland," pour les îles Barbades, 5,420 sacs et 586 demi-sacs d'avoine, 130 quarts de patates, 123 moutons, 3 chevaux, 2 vaches, 13,000 pieds de bois, le tout valant $10,500. C'est l'honorable John Lefurgey qui a acheté ce dernier chargement. A la même date (le 4) on voyait sortir du port Summerside la goëlette "Nokomis," en route pour Providence, avec 3,900 boisseaux de patates, et le lendemain la goëlette "Angola" partait pour Boston avec un chargement a peu pres semblable.

Ces statistiques témoignent hautement et de la fertilité du sol de l'île et de l'esprit d'entreprise dont sont animes les braves insulaires.

AU TEMISKAMING

— PAR —

JOSEPH TASSÉ

Brochure de 20 pages in-8o

10 cts L'EXEMPLAIRE

En vente au Bureau du CANADA

LOTERIE NATIONALE

CLASSE D.

Tirages, le Troisième Mercredi de chaque mois.

Le septième tirage mensuel aura lieu le

Mercredi, 21 Déc. 1887

A DEUX HEURES P. M.

VALEUR des LOTS:

$60,000

PREMIERE SERIE

Valeur des lots - - - - - - - *$50,000*
Gros lot, un immeuble de - - - *$5,000*

NOMENCLATURE DES LOTS

1	Immeuble ..... de	$5,000	$5,000
1	Immeuble ..... de	2,000	2,000
10	Terrains à Montréal..de	300	3,000
15	Ameublements ..... de	200	3,000
20	do ..... de	100	2,000
100	Montres d'or ..... de	50	5,000
1000	Montres d'argent..... de	20	20,000
1000	do ..... de	10	10,000
2,147	Lots valant - - - - - -		$50,000

$1.00 LE BILLET

DEUXIEME SERIE

Valeur des lots - - - - - - - *$10,000*
Gros lot, un immeuble de - - - - *$1,000*

NOMENCLATURE DES LOTS

1	Immeuble ..... de	$1,000	$1,000
2	Immeubles ..... de	500	1,000
4	Moulins à battre..... de	250	1,000
50	Chaines d'or ..... de	40	2,000
1000	Services de toilette..de	5	5,000
1,057	Lots valant - - - - - -		$10,000

25 Cts LE BILLET

LE SECRETAIRE

S. E. LEFEBVRE,

Bureaux: No 19, Rue Saint Jacques

MONTREAL, CANADA.

SERVICE D'HIVER

— DE LA —

Hansa Steamship Company

— ET LA —

WHITE CROSS LINE

DE ANVERS

Sous contrat avec le gouvernement fédéral

Les steamers des lignes ci-dessus voyageront pendant l'hiver, à intervalles réguliers, entre Hambourg, Anvers et Halifax, N. E., et Saint-Jean, N. B. :—

Le SS. WANDRAHM partira de Anvers pour Halifax, N. E., et Saint-Jean, N. B., vers le 5 Decembre ; de Saint-Jean, N. B., pour Hambourg, vers le 26 Décembre.

Connaissements directs fournis à Hamburg et Anvers pour des points à l'Est et à l'Ouest.

Pour avoir de plus amples renseignements quant au tarif pour le transport des voyageurs et des marchandises, s'adresser à

AUGUST BOLTEN, Hambourg.
GRISAR & MARSILY, Anvers,
Agents pour la Cie Hansa
STEINMANN & LUDWIG, Anvers,
Agents pour la White Cross Line.

Ou à MUNDERLOH & Cie,
Montréal
Agents généraux au Canada.

Compagnie Générale Transatlantique

LIGNE FRANÇAISE

ENTRE ET LE

NEW-YORK HAVRE

Les magnifiques vapeurs de cette LIGNE FAVORITE, pour le continent (*cabines pourvues de sonnettes électriques*), partiront de la

Jetée No 42 de la Rivière du Nord

Au bed de Morton Street.

LA CHAMPAGNE, TRAUB
medi, 24 Sept., à 2 hres P. M
LA GASCOGNE, SANTELLI
Samedi 3 Decembre, à 7 hres A.M.
LA BRETAGNE, DE JOUSSELIN,
Samedi 10 Décembre, à 1 hre P. M
LA NORMANDIE, DE KERSABIEC
medi, 17 Decembre, à 7 A. M.

Prix du Passage pour le Hâvre :

Première cabine (vin compris) ..... $100 et 80
Seconde Cabine $60
Entrepont, de New-York au Havre ..... $[illegible]
do de New-York a Paris $28.35

Billets aller et retour à prix réduits, val pendant une année.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent evitent, et prenant ces steamers les risques inutiles de voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche tout en epargnant beaucoup d'argent, d'ennuie et de temps.

LOUIS DE BEBIAN, Agent,
3 Bowling Green, foot of Broadway
MONGENAIS BOIVIN & CIE, 338 rue Saint Paul.
Agents pour Montréa

CHEMIN DE FER

INTERCOLONIAL

ARRANGEMENTS D'HIVER

A partir du 28 Novembre 1887, les trains express directs à passagers feront le service quotidien (dimanche excepté) comme suit :—

Partant de Lévis	8,00
Arrivant à Rivière-du-Loup	12,0[illegible]
" Trois-Pistoles	13,10
" Rimouski	15,00
" Petit-Métis	16,10
" Campbellton	17,50
" Dalhousie Junction	20,3[illegible]
" Bathurst	22,33
" Newcastle	24,15
" Moncton	3,40
" Saint-Jean	7,00
" Halifax	12,05

Les trains du soir de Montréal, par les chemins de fer Grand-Tronc et Pacifique Canadien se raccordent avec ces trains à la Pointe-Lévis et à Lévis.

Les trains pour Halifax et Saint-Jean, se rendent à destination le dimanche.

Le char dortoir qui part de Montréal les Lundi, Mercredi et Vendredi, se rend directement à Halifax, et celui qui part les Mardi, Jeudi et Samedi, se rend à Saint-Jean.

Tous les trains marchent sur l'heure du temps conventionnel de l'Est.

On peut obtenir des billets de passage pour le chemin de fer ou les bateaux à vapeur pour tous les points en bas du fleuve et les provinces maritimes.

Pour billets de passage et information concernant les prix de passage, taux du fret, le service des trains, etc., s'adresser à

G. W. ROBINSON,
Agent des pass. et du fret pour la div. de l'Est, 136½, rue Saint-Jacques (en face du St. Lawrence Hall), Montréal.

D. POTTINGER,
Surintendant en chef.

BUREAU DU CHEMIN DE FER,
Moncton, N.B., 22 Nov. 1887.

FRANCE - - CANADA

LIGNE BOSSIERE

Sous contrat avec le Gouvernement du Canada.

LES NAVIRES PARTIRONT DU

HAVRE POUR MONTREAL

Tous les 20 jours.

Les vapeurs de la ligne susdite partiront aux dates suivantes :

Le SS. COMTE D'EU de Montréal pour le Hâvre, le 13 Août.

Le SS. PANAMA, de Montréal pour le Hâvre, le 3 Septembre.

L'IBERIA partira de Montréal pour le Hâvre le 22 Septembre.

Le HENRI IV partira de Montréal pour le Hâvre le 8 Octobre.

Des connaissements directs sont obtenus au Hâvre pour n'importe quel point à l'est et à l'ouest du Dominion ; à Montréal, pour tous les points de France et d'Europe, Saint-Pierre Miquelon et Saint-Jean.

Pour le fret et le passage, s'adresser à

BOSSIERE FRERES & CIE, Hâvre,
BOSSIERE FRERES & CIE, Montréal
209 rue des Commissaires,
Harbor Chamber.

204

Vapeurs de la Malle Royale

DOMINION

Service de Liverpool

DATES DES DÉPARTS

	De Portland	D'Halifax
*Vancouver	Jeudi, 24 Nov.	Samedi, 26 Nov.
*Sarnia	Jeudi, 8 Déc.	Samedi, 10 Déc.
*Oregon	Jeudi, 22 Déc.	Samedi, 24 Déc.

PRIX DU PASSAGE DE PORTLAND OU D'HALIFAX A LIVERPOOL

Cabine ..... $50, $65 et $75
Seconde cabine $30
Entrepont ..... Au plus bas prix.

Le *Vancouver* est éclairé à la lumière électrique.

Pour billets de passage ou le transport des marchandises, s'adresser à Londres à Melfwraith, McEachran & Co, 5 Fenwhich St., a Liverpool, a MM. Flinn, Main et Montgomery, 24 James Street : à Québec, à M. W. M. Macpherson ; a tous les bureaux du Grand Tronc, ou à

W. D. O'BRIEN, 143 rue Saint Jacques.
DAVID TORRANCE et Cie,
190-a Exchange Court, Montréal

New England Paper Co.

BUREAU ET ENTREPOT:

21 ET 23, RUE DE BRESOLLES

MONTREAL

Demandez nos Echantillons

The Liverpool & London & Globe

COMPAGNIE D'ASSURANCE

ACTIF, - - - - $31,000,000

Montant placé au Canada, $900,000

DIRECTEURS AU CANADA:

HON. HENRY STARNES, Président
THOS. CHAMP, Ecr., Vice Préside
THEODORE HART, Ecr. A. HOOPER, Ecr.
EDMOND J. BARBEAU, Ecr.

Assurances contre le feu prises aux taux les plus modérés.

CYRILLE LAURIN. Agent de la cité. G. F. C. SMITH. Sec.-résident.

Bureau principal et succursale au Canada :

16 -PLACE-D'ARMES- 16

MONTRÉAL

Ligne ALLAN

Sous contrat avec les gouvernements du Canada et de Terreneuve pour le transport des malles canadiennes et américaines.

1887--Arrangements d'Hiver--1888

Les lignes de cette compagnie se composent des vapeurs en fer avec machines à double effet dont les noms suivent, construits aux chantiers de la Clyde. Ces vapeurs, avec compartiments étanches, sont incomparables pour la force, la vitesse de la marche et le confort : ils sont pourvus de tous les agencements modernes et ont fait les traversées les plus rapides.

Vapeurs.	Tonnage.	Commandants.
Assyrian	2,[illegible]	Capt. W. S[illegible]
Monte Video an...	[illegible]	[illegible]
Pomeranian	1,[illegible]	Capt. W. Dalziel
Roman	2,[illegible]	[illegible]
Parisian	5,100	Lt. W. H. Smith, RNR
Sardinian	4,650	Capt. J. Ritchie.
Polynesian	4,100	" Hugh Wylie.
Sarmatian	3,600	" W. Richardson
Circassian	4,[illegible]	Lt. R. Barrett, R. N. R
Peruvian	3,400	Capt. J. G. Stephen
Nova Scotian	3,300	" R. H. Hughes
Caspian	3,200	" Ale. MacDougall
Carthaginian	4,600	" A. Macnicol
Siberian	4,600	" R. P. Moore.
Norwegian	3,531	" R. Carruthers
Hibernian	3,440	" John Brown
Austrian	2,700	" John Bentley
Nestorian	2,700	" John France
Prussian	3,000	" J. Ambury.
Scandinavian	3,000	" John Park.
Buenos Ayrean	3,800	" James Scott.
Corean	4,000	" C. J. Menzies
Grecian	3,000	" C. E. LeGallais
Manitoban	3,150	" W. Dalziel
Canadian	2,600	" John Kerr.
Phœnician	2,800	" D. McKillop
Waldensian	2,600	" D. J. James.
Lucerne	2,200	" W. S. Main.
Newfoundland	1,500	" John Mylius.
Acadian	1,350	" F. McGrath.

LIGNE DE LIVERPOOL

Les vapeurs de cette ligne partiront de Liverpool et de Portland les JEUDIS et d'Halifax les SAMEDIS, faisant escale à Lough Foyle pour recevoir et débarquer les malles et les passagers allant et venant d'Irlande et d'Ecosse, doivent partir

D'HALIFAX

Sardinian ..... Samedi, 3 Déc.
Parisian ..... Samedi, 17 Déc.

A DEUX HEURES P. M.

ou à l'arrivée du train du chemin de fer Intercolonial venant de l'Ouest.

DE PORTLAND A LIVERPOOL
VIA HALIFAX

Sardinian ..... Jeudi, 1 Déc.
Parisian ..... Jeudi, 15 Déc.

A UNE HEURE P. M.

ou à l'arrivée du train du chemin de fer Grand-Tronc venant de l'Ouest.

Prix du passage de Montréal via Halifax :

Cabine ..... $84.75, $78.75 et $88.75
(Selon l'aménagement)
Deuxième classe $35.00
Entrepont, de Montréal $25.50

Prix du passage de Montréal via Portland :

Cabine ..... $5[illegible].50, $72.50 et $82.50
(Selon l'aménagement)
Deuxième classe $35.50
Entrepont, de Montréal $25.50

LIGNE DE TERRENEUVE

Les vapeurs au service de la malle d'Halifax d'Halifax à Liverpool via Saint-Jean, Terreneuve, doivent partir

D'HALIFAX

Nova Sectian ..... Lundi, 5 Déc.
Assyrian ..... Lundi, 19 Déc.
Peruvian ..... Lundi, 2 Janv.
Nova Scotia ..... Lundi, 16 Janv.

Prix du passage de Halifax a Saint-Jean:

Première classe..$20.00 | Deuxième classe...$15.00
Entrepont $6.00

LIGNE DE GLASGOW

Pendant la saison de navigation d'hiver, les vapeurs partiront régulièrement de Glasgow pour Boston (via Halifax quand il y aura nécessité), et régulièrement de Boston comme suit :—

DE BOSTON

Scandinavian ..... Vers le 28 Nov.
Carthaginian ..... Vers le 12 Déc.
Siberian ..... Vers le 26 Déc.
Scandinavian ..... Vers le 9 Janv.

Les vapeurs du service entre Glasgow, Londonderry et Philadelphie, doivent partir de Philadelphie pour Glasgow :—

DE PHILADELPHIE

Hibernian ..... Vers le 9 Déc.
Norwegian ..... Vers le 23 Déc.
Manitoban ..... Vers le 6 Janv.

Des connaissements directs seront donnés à Liverpool, Glasgow et aux différents ports du continent, pour tous les points du Canada et des Etats-Unis et de toutes les gares de chemin de fer du Canada et des Etats-Unis pour Liverpool et Glasgow, *via* Boston, Portland et Halifax.

Communication par les chemins de fer intercoloniaux Grand-Tronc *via* Halifax ; et par les chemins de fer Vermont Central et le Grand-Tronc (National Despatch) ; et par le Boston et Albany, New York Central et Great Western (Merchant's Despatch) *via* Boston, et par le Grand-Tronc.

Des connaissements directs pour le trafic de l'Est peuvent être obtenus d'aucun des agents des chemins de fer susnommés.

Pour les taux du fret du passage et tous autres détails, s'adresser à John M. Currie, 21 quai d'Orléans, Hâvre ; Alexander Hunter, 4 rue Gluck Paris ; Aug Schmitz & Co, ou Richard Berns, Anvers ; Ruys & Co, Rotterdam ; C. Hugo Hambourg ; James Moss & Co, Bordeaux ; Fischer & Behmer, Schusselkorb, No 8, Brême ; Charles Foy, Belfast ; J. Scott & Cie, Queenstown ; Montgomery & Workman, 36 Race Church street, Londres ; James & Alex. Allan, 70 Great Clyde street, Glasgow ; Allan Bros., James street, Liverpool ; Allans, Ray & Co, Québec ; Allan & Co, 72 La Salle street, Chicago ; H. Bourlier, Toronto ; Thos Cook & Son, 261 Broadway New-York, ou à G. W. Robinson, 136½ rue Saint Jacques, en face du Saint Lawrence Hall, Montréal.

H. & A. ALLAN,
4 India Street, Portland,
80 State street, Boston, et
25 rue Commune, Montréal.

18 Nov. 1887

COMPAGNIE D'ASSURANCE
CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE

'North British and Mercantile"

Fondée